

**22/11/2019 : LETTRE OUVERTE aux PRODUCTEURS Energies Vertes
aux CONSOMMATEURS d'Energies**

Quelques remarques personnelles en tant que membre TPCV Asbl pour au mieux, faire avancer ...le schmilblick gouvernemental wallon actuel et précédents... :

Pour information, j'ai été responsable de mission pour compte de la Région Wallonne pour la mise en valorisation des certificats verts wallons(**CV**) des petits producteurs sur le Marché libre de **2008 à 2010** via l'Asbl Compagnons d'Eole , soit en mission subsidiée RW, des transactions sans commission de plus de 343.000CV à 85€ pour plus de 14.000 producteurs = 29,15 millions € avec responsabilité TVA 21% = + de 35 millions €, ...avec une tonne de problèmes à résoudre avec « les milieux autorisés » !...
Au final, ce fut passionnant d'être un activiste d'**UNE** des armes de Paix et de Progrès : **le photovoltaïque**.

Par contre il est plutôt désespérant, en pleine mutation « **Transition Energétique** », de constater à l'aube et à la floraison diversifiée, une **progression accélérée des solutions de stockage**, qui permettront bientôt à la fois l'émergence d'un nouveau marché économique et aussi important un meilleur équilibrage décentralisé de la production d'électricité, que l'on est en train d'avorter pour + de 160.000 petits producteurs photovoltaïque (PV).
C'est à fois honteux et scandaleux de nos gouvernants actuels de devoir encore faire le constat :

I) Que le dossier SOLWATT petits producteurs (80.000 foyers) soit toujours dans le marécage judiciaire depuis plus de 5 ans :

1) Avant l'instauration du régime SOLWATT au 1/1/2008 : la Flandre était en pleine extension dans l'investissement PV tant particuliers qu'entreprises depuis plus de 2 ans... !

La Wallonie...à part quelques petits aventuriers tant en particulier qu'en entreprise était ignorante et en léthargie.

Le Ministre Antoine a voulu rattraper le retard wallon.

Dans ce contexte, le politique veut toujours faire plus que son homologue linguistique.... Dans ce cadre, le Politique doit assumer intégralement sa responsabilité et imaginer autre chose que la rétroactivité juridique.

Ce qui est intangible « en énergie nucléaire doit être à l'identique pour les autres énergies, à fortiori dans des énergies propres et de proximité.

N'oublions pas que le Kwc 2008/2009 était pour beaucoup à +- **6.000€/kwc** avec des risques d'investissements énormes, tant pour la qualité des panneaux que le sérieux réel des installateurs, non certifiés légalement et pour quelques-uns de véritables escrocs, pour lesquels **TPCV a fait œuvre très utile**, afin que Justice équitable soit réalisée.

(cfr notamment les dossiers des « sans panneaux »)

2) sans notification à la Commission européenne des modifications intervenues dans les conditions d'investissement, comme le préconisait un rapport de la Cwape de 2013 à son Ministre de L'Énergie (Mr Furlant)

<https://www.compagnons-er.be/lois-retroactives/>

3) sans notification officielle et personnelle aux condamnés actuels de leur état réel acté, sur « **extranet** », que le producteur doit pouvoir trouver « tout seul » ...ou accompagné d'un bon guide !

4) de substituer à cette exigence légale, un formulaire de rattrapage « bandeau rouge » parfaitement abject, non compréhensible à la majorité des producteurs, où tous les renseignements demandés sont connus de la Cwape et du Ministère de l'Énergie RW en son dossier de prime (accordée en début d'installation, où la copie de la facture d'investissement a déjà fait l'objet d'une validation certifiée).

5) d'accorder l'amnistie « de droit ministériel » aux « sociétés de tiers-investisseurs », qui ont prévus une durée de contrat de 15 ans, alors que la **moyenne du secteur fait généralement des contrats sur 7 à 8 ans !!!**

En quoi le producteur individuel comparé à l'investissement par tiers-investisseur est-il moins honorable, que le producteur qui a choisi la solution du minimum de risque... ?...à la fois incompréhensible et immoral.

Sur quelle base juridique, morale peut-on faire réellement la rétroactivité pour l'un et non pour l'autre, celui qui est pénalisé ayant eu un **facteur de risque nettement supérieur**.

En cas de jugement actuellement favorable au « lobby », tout investisseur ultérieur qu'il soit résidentiel ou PME ne pourra plus se concevoir que via la filière « lobby », ce qui radicalement est contraire au principe de « liberté et d'égalité d'entreprise ».

Comment les parlementaires de novembre 2018 ont-ils pu avaliser une telle ignominie... ? Dernière clause du formulaire « facteur K extranet »

intitulée scientifiquement : **« Eventuels effets externes perturbateurs »**, permettant de garantir à tous les tiers-investisseurs durée 15 ans, la prolongation de 5 ans. **Une discrimination juridique INTOLERABLE et SCANDALEUSE de la part de nos démocrates gouvernementaux vis-à-vis des petits producteurs « à risque ».**

6) A même période de l'inquisition menée contre les petits producteurs **de 2014 à nos jours :**

- **était en gestation et réalisation, un investissement national mémorable en 2014 par convention secrète, en divulgation presse en 2015 :**

Taux de rendement de **9.3%**, accordé par le gouvernement fédéral Di RUPO pendant 10 ans aux investisseurs (Electrabel ENGIE – Luminus GDF), aux conditions exceptionnelles :

- 600 millions€ d'investissements (y compris les frais d'expertises de + de 50 millions€)

- le taux est garanti annuellement, **avec ou sans production !**, les malis éventuels de l'opérateur étant à la charge de l'Etat, pour le différentiel de rendement annuel, qui serait à compléter pour atteindre les 9,3%/ an intangible.

- **en cas de rétroactivité à la convention** : menace de traduire l'Etat Belge à la Cours de Lahaye (NL), comme sanction internationale au non-respect de convention : menace exprimée par le CEO d'EDF France.

Le gouvernement fédéral a pris acte et n'a toujours pas prononcé une quelconque rétroactivité à la convention secrète Di Rupo.

En analyse juridique, on peut s'étonner de la disparité de traitement d'un état Fédéral ou Régional envers certaine catégorie d'investisseurs

- suivant la nature de l'investissement,
- suivant que l'on soit « un lobby » ou simplement particulier, PME
- sans omettre que le surcoût du traitement des déchets nucléaires ainsi que la non-assurance du secteur en RC exploitation en cas de sinistre nucléaire majeur, est de plus hyper-incompréhensible et perturbant dans le chef de nos gouvernants !

Il serait plus que temps que nos gouvernants soient dans une politique de **promotion active de nos citoyens et PME** et qu'ils arrêtent de corriger leurs mauvaises gestions exclusivement via la filière citoyenne en oubliant outrageusement de faire participer réellement les multinationales et intercommunales à l'effort budgétaire national et régional.

Notre devise BE est et devrait continuer à rester et être encouragée:
L'UNION FAIT LA FORCE Et NON **DIVISER POUR REGNER**

II) Pour la bonne compréhension de TOUS les producteurs SOLWATT : Questions et Réflexions à TPCV Asbl :

1) En 2015 (procès Cours d'Appel de Liège), TPCV Asbl représentait l'ensemble de ses adhérents sans formalité spécifique à remettre au Tribunal, la Cause étant d'intérêt général.

Cette cause a été gagnante à l'ensemble de la collectivité « SOLWATT »

Lors de cette audience « gagnante », Maître MISSON a remis en fin séance un dossier « européen » de plus de 170 pages qu'il avait constitué, en vue d'envoyer ce dossier à la Cours de Justice européenne de Luxembourg. A l'époque ce dossier fut remis à la Cours d'appel de Liège pour information du juridique européen en matière d'investissement énergies renouvelables. A ce jour, sauf erreur, le dossier de Maître MISSON est en stand-bye depuis plus de 4 ans... ?

On se souvient de l'arrêt « BOSMANS » qui a fait jurisprudence européenne pour tous les clubs de football européens.

Par contre, le dossier européen SOLWATT est quelque part depuis 2015, en léthargie dans les archives du Palais de Justice de Liège.

Dépoussiérons et de manière utile, cela nous éviterait peut-être l'exécrable feuilleton subis depuis 5 ans en **belgitude de « rétroactivité politicienne »**, orchestrée notamment par le Ministre Crucke (novembre 2018)

Quelle est la raison de votre passivité face à ce dossier européen, plus que perturbante et incompréhensible à l'ensemble des producteurs Solwatt.

Il est peu probable que cela soit un aspect financier qui puisse en être la cause, mais une réponse circonstanciée de votre part, est mieux qu'une hypothèse.

2) Pourquoi l'audience actuelle du Tribunal de 1^{ère} instance de Liège a-t-elle été reportée de février 2019 à post-élections mai 2019, pour être actuellement novembre 2019, où les majorités politiques ont quelque peu changé... au gré des **75% encore votants en Région Wallonne (83% en Flandre) .**

Quel est votre analyse et conseil à TOUS les producteurs quant au dossier « **facteur K bandeau Rouge** » imaginé et mis en vote du parlement wallon en novembre 2018 par le Ministre CRUCKE ?

Vous avez peut-être joué votre rôle de Task-Force, nommé par le Ministre Crucke?

Dans la négative, donnez des explications précises à l'ensemble de vos membres.

Pratiquement un an après février 2019, nous sommes en audition de 1^{ère} instance où apparemment sur 28.000 cotisants TPCV, seul un peu plus de 18.000 seraient repris réellement à la Cause du 26/11/2019 !

Que dire aux 10.000 non repris pour cause d'oubli, d'exaspération de remplir continuellement des formulaires, où les informations sont déjà connues officiellement de la Cwape, du Ministère de l'Énergie et des GRD.

En plus, vous avez déjà des informations informatiques détaillées de tous vos membres à l'affiliation de chacun de vos membres.

Un fichier informatique de vos 28.000 membres transmis au Tribunal :

impossible !!! ?

Mais **à quoi a pu servir la Ministre GREOLI**, Ministre de la simplification administrative jusqu'aux élections de mai 2019 !?...dans le bi-partisme de l'épopée 2017- mai 2019..... ??

3) Tout justiciable a naturellement une copie de la plaidoirie de son avocat avant séance, notamment quand sa représentativité est individualisée.

Sauf erreur, aucun mail collectif individualisé n'a été envoyé aux 18.000 +, admis à la Cause.

Plus que regretter ce fait, **copie de la plaidoirie devrait être envoyée aux producteurs concernés avant séance.**

4) L'invitation « facebook » à assister à l'audience du 26/11/2019 devrait également être suggérée pour la plaidoirie de la partie adverse postposée 15 jours plus tard.

A ce sujet, pourquoi ce décalage important de plaidoiries, qui est un élément de plus à la partie adverse de remettre peut-être des conclusions additionnelles entre le 26/11/2019 et le 10/12/2019 ?

Je pense qu'une présence massive des producteurs à la **séance du 10/12/2019** est également plus que souhaitable.

III) La réalité actuelle est affligeante :

(80.000 producteurs – 3600 site 2008 « blanchis » après condamnation provisoire – 18.000 TPCV « en instance possible d'être également blanchis » =

58.400 à subir l'épreuve du Facteur K de Crucke , soit 73% ...en perdition individuelle....

7 producteurs sur 10 minimum, en dégoût profond actuel de leur politicien et de la politique abjecte de leurs gouvernants multi-partis.

Et si vos 18.000 réglementaires n'avaient pas gain de cause dans votre procès et le magma politique actuel, ce serait 76.400 foyers producteurs en rade, soit 95.5% de battus....hormis quelques rescapés du dossier de KAFKA du Ministre Crucke.

En cas de réussite, il faudra quand même que vous vous occupiez en priorité de vos 10.000 membres, pour la plupart à l'insu réel de vos communications.

En outre, **pourquoi** être administrativement aussi exigeant « sans raison », au même titre que la Cwape et Ministère, alors que vous avez également toutes les informations utiles à la souscription initiale de vos membres.

IV Quelques réflexions personnelles :

« **A diviser pour régner** » : ... arriveront-ils à continuer à régner en parjure de leur propre Loi initiale?? :

- Et si... Ensemble 80.000 foyers de producteurs, leurs héritiers légaux, leurs connaissances et proches étaient **ENSEMBLE**, solidaires et déterminés à asseoir l'irrévocabilité de loi d'investissement en matière d'énergies renouvelables comme celle existentielle pour « les vieilles et dangereuses centrales nucléaires »....
- **Et si l'ENSEMBLE** de la Communauté Wallonne des **Consommateurs d'Énergies** exigeait également un débat contradictoire au Parlement wallon et Fédéral, à l'égard de notre facture d'énergies, polluée par les dérives politiques, source de surcoût contestable , dont la facture devrait être à la fois **détaillée, justifiée et expliquée** de manière très précise, à savoir notamment, sans être exhaustif, quant aux postes :

- **GRD : charge impôt fédérale ISOC + 21% de TVA :**

qu'est-ce qui autorise la Cwape à permettre cette charge aux GRD (estimé wallon : 80 millions/an depuis 2015).

- **GRD et ELIA : TVA 21% sur le poste : pertes d'électricité :** en quoi une perte devrait-elle faire l'objet d'un impôt fédéral ?

Pourquoi la Cwape ne fait-t-elle pas un travail d'audit sur ces pertes de 2008 à nos jours où le maillage de nos producteurs verts (petits et grands) permet de diminuer l'importance naturelle de ces pertes, par une production très largement décentralisée d'énergies vertes,

à l'inverse des énergies de centrales nucléaires et de gaz ultra centralisées.

- **TVA 21% sur Contribution énergies vertes (certificats verts)** :
Pourquoi un impôt Fédéral sur un subside Régional **PAYE** par les consommateurs?

- **TVA 21% sur Contribution off-shore (éolien Mer du Nord)** :
Pourquoi un impôt Fédéral sur un subside Fédéral **PAYE** par les consommateurs ?

De plus, quelle est la convention existentielle qui permet aux consommateurs des Régions Wallonie / Bruxelles d'être approvisionnés **en priorité** en cas de pénurie d'électricité, par rapport aux pays limitrophes de la Flandre (y compris l'Angleterre, via la récente liaison câblée entre les 2 territoires).

N'oublions pas que nos contributions sont très importantes depuis le début de l'off-shore belge.

- Et « de leur politique de division »,
SI ... on répondait de manière structurée et décidée par :
« l'UNION fait la FORCE »...

Le Combat doit continuer et devrait porter sur l'ensemble des disfonctionnements actuels devant la juridiction européenne, comme arbitre neutre, dans l'esprit de développer au maximum l'essor des Energies Renouvelables au sein de l'ensemble de la Communauté Européenne et éviter au maximum les dérives d'Etat et de Région, face aux défis COLLOSSAUX à entreprendre dans le cadre de Notre TRANSITION ENERGETIQUE.

Adviennent que sera...

Tôt ou plus tard, l'UNION devra être la FORCE d'un réel Devenir et Avenir CITOYEN...

Jacques RULMONT
Gérant Compagnons Energies Renouvelables sprl
cer@compagnons-er.be

Pour informations complémentaires, merci de lire également à la rubrique
« **transition énergétique** »
mes points 6 à 9 (en actualité récente)
<https://www.compagnons-er.be/transition-energetique/>

ainsi que rubrique « **lois rétroactives** » :
<https://www.compagnons-er.be/lois-retroactives/>

ainsi que rubrique « **facture d'électricité** » :
<https://www.compagnons-er.be/facture-electricite/>

« **Etre correctement informé est la matière première d'une réelle
Démocratie....**
Ensemble la partager en réel collectif devrait être un atout gagnant »

$$\underline{IE = ER + S}$$

INDEPENDANCE ENERGETIQUE =
ENERGIES RENOUVELABLES + STOCKAGE ENERGETIQUE =

Arme de PAIX ET d' ECONOMIE DE PROXIMITE